



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 novembre 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de Venelles, s'est réuni en séance publique le 24 novembre 2009 à 18 heures 30, sous la présidence de Jean-Pierre SAEZ, Maire de Venelles.

Etaient présents à cette assemblée : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOU, Pierre MORBELLI, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOLO.

Pouvoirs :

Jean-Pierre BABULEAUD à Arnaud MERCIER
Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD à Hedwige PLANTIER
Sylvia GAMBA à Michel GRANIER
Monique ALLARD à Evelyne COURSOLO
Jacques LEGAIGNOUX à Pierre MORBELLI

Absence de Serge Briançon.

Inès KARAOU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2009 a fait l'objet de deux remarques.
L'absence de Madame Monique ALLARD n'a pas été notée.

Page 3 Monsieur Jacques Legaigoux a demandé : Pourquoi ne prend-on que "**les granulés**" et non pas "**la biomasse**" en considération ?

Sous réserve que ces modifications soient prises en compte dans le procès verbal du conseil municipal du 27 octobre 2009, ce dernier est adopté à l'unanimité.

I – FINANCES ET SUBVENTIONS.

N°177/2009 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Arnaud Mercier donne lecture et commente le document du débat d'orientation budgétaire exercice 2010.

Pierre Morbelli : souligne que les chiffres de Meyreuil page 6 ne sont pas corrects.

Arnaud Mercier : les chiffres ont été donnés par la CPA.

M le Maire : souhaite faire un commentaire et adresse ses remerciements à Arnaud Mercier et aux services qui font un travail délicat pour veiller au bon usage des deniers publics. Je crois qu'il faut avoir une vision prudente de nos recettes et faire en sorte d'avoir une hausse légère de nos dépenses. Nous regrettons la hausse de la cotisation du SDIS mais c'est une dépense imposée. Néanmoins, nous avons une dette inférieure de 60 % par rapport aux communes de même strate. La contribution carbone va aussi frapper les collectivités locales, mais je ne suis pas contre car il faut utiliser la "carotte ou le bâton". Je me réjouis car, sur les emprunts, nous avons eu une vision prudente depuis plus de 20 ans. A Venelles nous avons toujours eu des emprunts sains.

Le sommet de Copenhague qui va commencer est une prise de conscience de l'humanité.

Evelyne Coursol : s'étonne que les ratios, pris en compte à la page 3, soient ceux de 2006, alors que ceux de 2008 étaient consultables au début du mois.

Les services : lorsque le document a été établi, les chiffres de 2008 n'étaient pas encore inscrits.

Pierre Morbelli : souhaite reprendre le tableau général. Nous avons toujours entendu dire que vous aviez moins augmenté que pendant les mandats précédents. En face de vos réalisations, nous ne trouvons pas matière à justifier une telle hausse des impôts. Pendant 12 ans, nous avons dû faire face à la

restructuration de la ville en équipements lourds. Depuis que vous êtes là ce n'est pas le cas et pourtant en 8 ans vous avez plus augmenté que nous en 12 ans

M le Maire : le Claou est un projet structurel important.

Pierre Morbelli : il n'est pas encore payé.

Alain Quaranta : mais lorsque tu as fait le pluvial du Claou, tu aurais du monter plus haut.

Pierre Morbelli : tu n'aurais plus rien eu à faire. Vous aviez dit qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôt et pourtant il y a eu une augmentation 2 années de suite. Vous n'avez pas respecté votre programme.

M le Maire : tu m'as dit un jour "de toute façon tu seras toujours coincé par une hausse du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 8%.

Pierre Morbelli : non 6%.

M le Maire : 6 à 8%. Ton ancien adjoint des finances a toujours dit que l'on était toujours obligé d'augmenter d'au moins 5%.

Pierre Morbelli : je dis que nous n'avons pas honte d'augmenter les impôts à partir du moment où nous apportions à la commune des biens et des services. Le nerf de la guerre c'est de générer des richesses nouvelles comme la Gendarmerie ou la zone industrielle qui est passée de 60 à 400 entreprises. Il faut enregistrer des recettes nouvelles pour faire face aux dépenses obligatoires.

M le Maire : tu es en contradiction. Lorsque Michel Granier et Sylvia Gamba organisent "les Mardis en fête" ou que des manifestations se développent dans le Parc des Sports ce sont des retombées économiques pour la Commune

Pierre Morbelli : l'un des paramètres, signe de richesse de la Commune c'est le versement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Aujourd'hui le reversement ne décolle pas. La Commune n'arrive pas à dégager des richesses sauf lorsqu'on provoque un miracle en rajoutant le montant de la FCTVA.

Robert Chardon : je m'inscris en faux et je me permettrai de répondre.

Pierre Morbelli : nous avons une baisse de la section de fonctionnement car les droits de mutations baissent. Les venellois ont eu 12% d'augmentation en 2 ans, soit environ 145€ par an et par ménage alors que nous sommes dans une période où le pouvoir d'achat baisse.

M le Maire : nous pouvons considérer l'impôt comme une contrainte mais lorsque nous recevons des familles dans une grande détresse, nous voyons que l'impôt est aussi la représentation de la solidarité.

Pierre Morbelli : il y a une hausse des frais de personnel de 6% et une somme de 95 000€ pour les auxiliaires. C'est la première fois que le montant des sommes alloué aux auxiliaires est supérieur à celui des salariés. En ce qui concerne la loi SRU, il faudrait savoir si nous sommes exonérés ou non pour l'avenir. Les textes, que j'ai consultés, sont pessimistes à ce sujet. Aujourd'hui nous sommes à près de 900 000€ d'amende. Le contrat triennal fixait 80 logements nous n'en avons que 8 de réalisés.

M le Maire : nous étions à 20% de la loi, nous sommes à 30% maintenant.

Pierre Morbelli : dans ce budget il serait sage de provisionner une somme pour payer les pénalités.

M le Maire : l'article 55 de la loi SRU prévoit 20% de logements sociaux, par contre nous ne sommes pas des benêts et nous avons mis à disposition d'un bailleur social des terrains. Nous serons donc exonérés pendant quelques années

Pierre Morbelli : mais il y aura aussi des commerces qui seront vendus. Je souhaiterais une explication du DOB chapitre 24. Nous avons 590 000€ de recette avec la vente de la Roberte alors pourquoi faire 1 million d'emprunt pour de l'embellissement ?

M le Maire : vous ne nous félicitez jamais pour les différents prix que nous obtenons et qui sont affichés sur les murs de cette pièce. Nous mettons aussi au point, sur la commune, la vidéo-protection et nous allons réaliser des toilettes publiques sur l'esplanade Cézanne.

Evelyne Coursol : des toilettes publiques à 60 000€, c'est le prix d'un appartement ?

Alain Quaranta : c'est un coût dans la moyenne basse pour ce type d'équipement.

Pierre Morbelli : vous dites que la dette est maîtrisée. Actuellement 63% des Venellois sont éligibles aux logements sociaux.

Denis Klein : j'aimerais apporter une rectification à cette intervention. Nous nous sommes engagés à "maîtriser les impôts" et non pas "à ne pas les augmenter". Ce qui c'est passé avant ne m'intéresse pas.

Gérard Perez : je n'ai pas vos connaissances en économie mais nous pouvons constater le bien-être des Venellois. Les investissements ne doivent pas être de l'argent jeté par les fenêtres. Lorsque nous voyons tout ce qui se passe au Parc de Sports....

Pierre Morbelli : c'est nous qui l'avons fait.

Lydie Ardevol : Non il a été réalisé sous la mandature de Monsieur Daugé.

Pierre Morbelli : mais l'adjoint aux travaux, Monsieur Liotard faisait partie de notre équipe.

Evelyne Coursol : la manifestation "les mardis en fête" amène de la richesse sur le court terme, mais cela sert à quoi si les gens ne peuvent pas venir à Venelles. Par contre si nous amenons des gens ou des entreprises sur la Commune c'est de la richesse à long terme et dans votre budget, nous ne voyons rien. Dans le procès verbal du 18 décembre 2008 Jacques Legaigoux s'exprimait ainsi "nous nous demandons comment vous allez nous présenter un budget équilibré sans augmenter les impôts". Aujourd'hui, nous voyons que vous équilibrez en vendant les appartements de la Roberte et en augmentant les impôts. Nous vous reprochons cette hausse brutale des impôts au moment où la pression sur le budget des ménages est importante. Augmenter les impôts ...oui, mais pas aussi brutalement.

M le Maire : c'est la 7^{ème} année que nous organisons la manifestation du Markethon, 145 participants et environ 700 emplois recensés. Au cours du mandat 2001-2008, nous avons, aussi, mis au point le FISAC. Au risque de prendre la salle à rebrousse poil, je suis contre la taxe professionnelle, il faut relier l'économie au territoire. Les actes que nous avons créés, génèrent de l'attractivité et de la richesse.

Evelyne Coursol : nous répétons...c'est vrai, mais Didier Desprez et Pierre Morbelli disaient la même chose, il n'y a pas de possibilité d'autofinancement. Il y a un mieux par rapport à votre dernier mandat mais quand même...

Pierre Morbelli : il y a 140 élèves en moins soit 4 classes. Où est la dynamique ?

Robert Chardon : je pense qu'il y a un problème de raisonnement. Pour le budget de fonctionnement et d'investissement, il y a un grand mélange des deux pour toi. Je voudrais apporter quelques précisions :

- il n'y a pas de rapport entre la hausse des impôts et les investissements.
- la hausse des impôts sert à équilibrer le budget de fonctionnement
- il n'y a pas d'investissements « productifs » : aujourd'hui lorsque l'on investit pour que des entreprises cela ne rapporte rien à la commune, puisque la TP va à la CPA. Lorsque l'on investit dans des programmes de logement, cela représente un coût en termes d'équipements publics (investissements et fonctionnement). Il n'y a aucun rapport entre l'investissement sur la Commune et la richesse
- le budget d'investissement augmente à cause de l'augmentation de la dette
- les investissements ne sont pas faits grâce à la hausse des impôts. La seule façon de créer de la richesse, c'est par le biais des impôts locaux et pour cela il faut attirer de la population. Mais aujourd'hui la population n'augmente pas, c'est une des raisons pour laquelle le projet des Michelons existe.
- vous dites que nous n'avons pas d'autofinancement. Ce n'est pas vrai, nous avons 550 000€ d'autofinancement.
- le seul équilibre important est celui du budget de fonctionnement, le budget d'investissement arrive toujours à s'équilibrer.

M le Maire : à propos des vacataires. Jusqu'à présent le personnel du service jeunesse était payé de manière insuffisante au regard du droit. Ce n'était pas régulier.

Marie-Pierre Peyrou : quelle est l'incidence sur le budget ?

Les Services : 28 000€ environ

Michel Granier : page 14 dans la conclusion, il est noté que la hausse de l'impôt est rendue nécessaire par la baisse des droits de mutation. Cette phrase me gêne.

Evelyne Coursol : moi aussi.

M le Maire : les droits de mutation sont de l'ordre de 200 000€. Nous sommes de gens prudents et nous pratiquons une gestion de bon père de famille. Si les droits de mutation étaient maintenus, est ce que les impôts baisseraient pour autant ? Je pense qu'inexorablement nous allons avoir un retour de l'inflation car il va falloir payer les 1 milliards 200 millions de la dette.

Pierre Morbelli : je partage ton avis car nous fonçons dans le mur, vu la dette que nous avons. Nous sommes dans une commune qui se paupérise économiquement et socialement. Le droit de mutation baisse car il n'y a plus de "Turn over"

Christophe Marin : est-ce que tu connais une agence immobilière qui vend en ce moment ?

Pierre Morbelli : pour que la population soit maintenue, il fallait 40 habitations, maintenant il en faudrait 50. Il faudrait trouver ensemble, et c'est un vœu que je formule, une solution pour insuffler de la dynamique afin que nous repartions.

Robert Chardon : un projet comme celui des Michelons est un projet dynamique.

M le Maire s'adressant aux services : comment avez-vous envisagé la contribution carbone dans le budget. Car nous allons y être assujettis dès 2010.

Les services : cela est prévu.

Robert Chardon : la stabilisation des dépenses de fonctionnement est une exigence.

Le Conseil Municipal a débattu de 18h30 à 19h45, sans vote conformément à la loi.

N°178/2009 DECISION MODIFICATIVE N°3 EXERCICE 2009 – BUDGET PRINCIPAL M14.

Pierre Morbelli : pourquoi est-on obligé de passer par une SPLA ?

M le Maire : la SPLA correspond à la contrainte imposée par des directives européennes qui contraignaient de recourir à une procédure formalisée pour s'adresser à une SEM. Tel n'est pas le cas dans une SPLA. Le rassemblement des collectivités par les SPLA permet de raccourcir les délais. En tant que Commune de Venelles, nous n'avons jamais été actionnaire de la SEMEPA. Je n'étais pas "pour". Il nous a paru nécessaire d'entrer dans la SPLA (40% SEMEPA et 60% Ville d'Aix).

Avec 1% nous aurons un représentant et nous pourrons avoir un œil sur les débats et participer aux décisions. Je vais y siéger au titre de la CPA, la commune de Lambesc en fait aussi partie.

Robert Chardon : la SPLA doit des prestations à ses actionnaires. Tous les maires ne pourront pas faire partie du Conseil d'Administration.

Evelyne Coursol : cela me paraissait être une bonne idée, car nous devons aller vite pour avoir des logements.

Pierre Morbelli : on dit que l'on va aller plus vite, mais ce n'est pas sûr car les services auront trop de travail. Pourquoi voter pour les crédits affectés à l'acquisition de parts dans la SPLA avant de voter le principe de l'adhésion ?

Les Services : le raisonnement est le même que pour l'attribution de subventions : créer préalablement les crédits au budget pour ensuite décider d'y avoir recours.

Le Conseil Municipal décide :

- DE VOTER la décision modificative n°3 de l'exercice 2009, équilibrée en dépenses et en recettes, comme suit :

Compte	Fonction	Libellé section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
6574	212	Ecoles primaires	4 112.50	
6574	211	Ecoles maternelles	2 645.00	
6068	20	Autres matières et fournitures	-3 757.50	
6247	252	Transports collectifs	-3 000.00	
			<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Compte	Fonction	Libellé section d'investissement	Dépenses	Recettes
261	020	Parts SPLA	5 000.00	
2313	020	Travaux bâtiment	-5 000.00	
2112	824	Acquisition gratuite, parcelle BR131	28 000.00	
10251	824	Acquisition gratuite, parcelle BR131		28 000.00
			<u>28 000.00</u>	<u>28 000.00</u>

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°179/2009 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR UNE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX AUX CHARGES INDUITES PAR L'ACTION ET LA PROGRAMMATION CULTURELLES DES SERVICES MUNICIPAUX.

Jean-Pierre Merlin : c'est un bon dispositif pour la programmation culturelle mais il faudrait alerter la CPA pour que cette démarche soit faite dans le domaine sportif.

Arnaud Mercier : un précédent a été créé, mais nous allons passer dans un processus plus réglé et le sport pourra s'infiltrer dans la brèche.

Le Conseil Municipal décide :

- DE SOLLICITER un fonds de concours de 46.884 € (soit 35.837 € au titre de la bibliothèque et 11.047 € pour la salle des fêtes) à la Communauté du Pays d'Aix pour une aide aux charges de fonctionnement de la salle des fêtes et de la bibliothèque, visant à favoriser le développement culturel sur la Commune de Venelles.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

II – INSTITUTIONS.

N°180/2009 ENTREE DE LA COMMUNE DE VENELLES DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES – PRINCIPE D'ACQUISITION DE CENT ACTIONS, REPRESENTANT UN POUR CENT DU CAPITAL SOCIAL DE LADITE SOCIETE – ADHESION DE LA COMMUNE AUX STATUTS DE LADITE SOCIETE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M le Maire : dans l'hypothèse où je pourrais être désigné comme représentant de la CPA, nous reviendrons vers vous pour choisir un représentant de la Commune.

Le conseil municipal décide :

- DE FAIRE ENTRER la Commune dans le capital social de la Société Publique Locale d'Aménagement-Pays d'Aix Territoires à hauteur de 1%, en acquérant 100 actions de 50 euros chacune, pour un montant de 5.000 euros ;
- DE DIRE que l'acquisition des actions prendra la forme d'un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement, les frais dudit transfert étant à la charge de la commune ;
- D'ADHERER aux statuts de ladite société tels que joints en annexe ;
- DE DESIGNER Monsieur Saez Jean-Pierre, Maire de Venelles, comme représentant permanent de la Commune au conseil d'administration de ladite société ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes afférents ;
- DE DIRE que les crédits seront prélevés sur le compte 261 de la section d'investissement du budget de la Commune ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

III – PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES.

N°181/2009 TAUX JOURNALIER DE VACATION POUR LES ANIMATEURS DU SERVICE ENFANCE/JEUNESSE - ACTUALISATION.

M le Maire : suivant la question de Marie-Pierre Peyrou, l'impact de la revalorisation est estimé à 28 100€. Nous avons de la difficulté à recruter des jeunes qui estimaient être sous-payés.

Le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les nouveaux taux de vacations journée selon les modalités suivantes :

Diplômes intervenants	Délibération octobre 2007	Grades de référence	Taux actuel brut	Proposition taux brut
Rien	Régisseur	Adjoint animation 2ème classe	18,75 €	70,96 €
En cours	Stagiaire BAFA	Adjoint animation 2ème classe	36,43 €	70,96 €
BAFA	Titulaire BAFA	Adjoint animation 1ère classe	39,89 €	71,20 €
BAFA	Animateur séjour	Adjoint animation 1ère classe	30,25 €	71,20 €
BAFA - BAFA BSB	Adjoint direction Surveillant baignade	Adjoint animation principal 2ème classe	43,36 €	71,44 €
BAFA et BAFA	Directeur séjour	Adjoint animation principal 1ère classe	48,58 €	78,96 €
BE	Educateur sportif	Animateur	26,07 € (pour 4 heures)	37,16 € (pour 4 heures)

- **DE DIRE** que ces taux sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune 2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

20H37 Départ de Monsieur le Maire qui donne son pouvoir à Robert Chardon.

IV – TRANSPORTS.

N°182/2009 SCHEMA DE COHERENCE DES AMENAGEMENTS CYC LABLES DE LA COMMUNE DE VENELLES.

Arnaud Mercier : ce schéma a été créé à la suite des réunions sur les transports doux. Nous sommes allés sur le terrain avec les associations concernées. Nous avons pu constater que les aménagements avaient été faits et nous avons établi nos demandes de subventions.

Marie-Pierre Peyrou : c'est bien de penser aux vélos mais je suis un piéton et il faudrait revoir les trottoirs car il y a beaucoup à faire.

Arnaud Mercier : mode doux cela veut dire vélo et piétons.

Alain Quaranta : il va y avoir un trajet piéton de la nouvelle poste jusqu'au rond point de l'Agnel.

Arnaud Mercier : des propositions seront faites pour les aménagements à venir.

Pierre Morbelli : quel est le coût ?

Arnaud Mercier : je ne peux donner actuellement le montant de subventions à venir.

Alain Quaranta : pour vous donner un ordre d'idée le trottoir entre la poste et les Michelons coûtera 120 000€

Le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le schéma de cohérence des aménagements cyclables sur toute la commune de Venelles annexé à la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de tous les partenaires financiers potentiels, notamment la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et l'ADEME, afin de financer les études à lancer ainsi que les travaux et/ou acquisitions foncières qui pourraient en découler

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

20 heures 46 : Suspension séance et parole est donnée à la salle.

20 heures 47 : Reprise de la séance et lecture des décisions.

20 heures 50 : la séance est levée.

La Secrétaire de séance

Inès KARAOUI